

## **PME : l'accès au crédit et au capital du point de vue macro-économique**

24 novembre 2003

Numéro 43/2

# dossierpolitique



## **PME : l'accès au crédit et au capital du point de vue macroéconomique**

L'agitation inhérente à ce secteur en constante évolution explique que le thème de l'accès au crédit et au capital au niveau macroéconomique soit illustré principalement par des exemples négatifs. Le point de vue macroéconomie est trop restreint.

### **Le financement des entreprises et le crédit bancaire dans l'économie de marché**

Dans un système d'économie de marché, il appartient d'abord à l'entreprise de se procurer suffisamment de capital propre pour surmonter les phases conjoncturelles difficiles. Les tâches principales du directeur financier d'une entreprise sont de garantir les liquidités et de gérer les risques. Ces deux tâches doivent être considérées conjointement et viser un objectif supérieur, celui de garantir l'existence d'une entreprise en optimisant sa valeur. Ces tâches reviennent à la direction et ne peuvent être déléguées.

Il est vrai qu'au cours des dernières années, de nombreuses PME ont rencontré des difficultés à constituer des fonds propres, car on leur mettait des bâtons dans les roues ou on les empêchait d'accéder au marché des capitaux. Cela confirme une tendance plus ancienne. La dotation en capitaux propres des entreprises suisses s'élève à 34% en moyenne, ce qui correspond à une valeur moyenne en comparaison internationale. Souvent, le financement bancaire à long terme vient remplacer les capitaux propres. Les difficultés de financement rencontrées au quotidien sont souvent liées à la taille de l'entreprise : plus une entreprise est petite, plus ses difficultés financières seront fréquentes. Il n'existe cependant pas de PME de taille idéale. Ainsi, le financement d'une PME nécessite toujours une solution individuelle. Il faut donc accueillir avec prudence les déclarations relatives à la pénurie générale de crédits ou leur rationnement en Suisse.

A toutes fins utiles, il faut rappeler brièvement les principales fonctions des banques en tant qu'intermédiaire financier dans une économie moderne caractérisée par une division du travail extrême. Le secteur du crédit connaît essentiellement quatre tâches :

- le devoir d'information,
- la transformation de volumes,
- la transformation de délais,
- la transformation de risques.

Si l'on se fonde sur la théorie de l'intermédiation financière et de l'économie de l'information, les principales tâches des banques dans le secteur du crédit sont au nombre de deux : réduire les coûts de transaction et palier

l'asymétrie de l'information entre les différents acteurs du marché afin qu'ils prennent des risques qui correspondent à leur propension au risque et à leur puissance financière. Le rôle macroéconomique des banques en tant qu'intermédiaire financier consiste à remplir les fonctions d'intermédiation le plus efficacement possible, c'est-à-dire au moindre coût. Il définit également la responsabilité économique des banques. Si les banques accomplissent leurs tâches, elles justifient leur existence ; sinon, si d'autres mécanismes d'intermédiation financière (les marchés financiers) sont plus efficaces, les banques n'ont rien à faire dans ce domaine (Bernet). D'où la fameuse déclaration de Bill Gates : « Les services bancaires sont nécessaires, pas les banques ».

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le bon fonctionnement du marché du crédit en Suisse : d'une part, la faiblesse des marges sur les taux d'intérêt, en comparaison internationale, et d'autre part, l'intensité de la concurrence au sein du secteur bancaire. Cette remarque ne contredit pas le fait que certaines entreprises ont des difficultés pour accéder à des crédits bancaires. Une économie saine a besoin d'une intermédiation financière à la hauteur. C'est le cas de la Suisse, pays dans lequel le financement par crédits bancaires est l'une des principales sources de financement des PME. Mais cela ne veut pas dire que les banques soient là pour accorder des prêts destinés à financer des risques non rentables. Il n'existe pas de droit absolu au crédit. Dans une économie de marché, le taux d'intérêt doit traduire la diversité des risques. Des conditions de crédit tenant dûment compte des risques constituent la base d'une saine pratique.

### **La politique des banques en matière de crédit**

La politique du crédit bancaire est un thème de discussion récurrent dans les périodes conjoncturelles difficiles comme maintenant. Un creux conjoncturel de deux années, le nombre élevé des cas de faillite et les amortissements qui en découlent en matière de crédit ont laissé des traces dans les livres de compte. Les banques, qui optaient naguère pour un comportement généreux dans l'attribution de crédits afin de gagner des parts de marché, sont devenues plus prudentes. Alors que la Banque

ationale suisse alimente généreusement le marché monétaire, les taux d'intérêt appliqués aux preneurs de crédit ne changent pas, voire augmentent à cause des risques de défaillance. Cette pratique est souvent incomprise, surtout lorsque le rythme d'adaptation des taux d'intérêt du crédit varie au cours d'un cycle, c'est-à-dire lorsque l'adaptation des intérêts est plus faible en période de baisse des taux qu'en période de hausse.

Jusqu'en 1994, la courbe de l'expansion des crédits a suivi celle de la croissance nominale du PIB. Aujourd'hui, elles ne sont plus aussi proches. En conséquence, le coefficient de corrélation est tombé de 0,8% pour la période de 1987 à 1994 à 0,1% (Credit Suisse). Ce découplage découle d'une multitude de facteurs :

- les changements structurels radicaux dans les années 1990,
- les conditions favorables du marché des capitaux placées sous le signe de la « nouvelle économie » jusqu'en 2000,
- le niveau élevé des pertes et des amortissements enregistrés par les banques en lien avec la crise immobilière,
- l'avancée du secteur des services,
- l'optimisation des méthodes de gestion du capital circulant, du capital investi, etc.

Depuis 2000, le nombre de crédits accordés par les banques à des entreprises suisses du secteur privé et n'appartenant pas au secteur de la finance ont reculé. Ce segment représente près d'un tiers des affaires de crédit. En phase de ralentissement conjoncturel, un tel recul, qui reflète une diminution de la demande de crédits, est normal. En comparaison avec des périodes antérieures de diminution de l'activité économique, le ralentissement de l'expansion du crédit est plus marqué. On constate une croissance inhabituellement faible du crédit, tant du côté des groupes d'emprunteurs que des groupes bancaires.

Lorsque l'on tente d'expliquer l'évolution du crédit, on se heurte non seulement à d'importants problèmes de données, mais aussi au problème bien connu d'identification. La correction continue des marchés des actions a diminué l'actif net des banques, mais aussi des entreprises en quête de crédit. L'amenuisement de la solvabilité des entreprises à la recherche d'un crédit se traduit par une détérioration des conditions de crédit. De plus, l'expansion du secteur tertiaire influence l'allocation des crédits : la demande de crédits bancaires diminue.

Il est donc difficile de dire dans quelle mesure le petit nombre des crédits est lié à la demande de crédit ou à l'offre de crédit – changement de l'évaluation des risques

chez les banques. Pour élucider la question de savoir s'il y a un resserrement général, il faudrait comparer empiriquement la fonction correspondant à la demande de crédits avec les observations effectives. Si un modèle de demande ne permettait pas d'expliquer le recul observé, ce serait un signe de perturbations du côté de l'offre. Une telle étude économique n'existe pas en Suisse, raison pour laquelle il faut être prudent lorsqu'on affirme être proche du point critique en matière de crédit, aussi dit « credit crunch ». Il s'agit de comprendre une situation où l'offre de crédit des banques est plus basse que l'on pourrait s'y attendre compte tenu des taux d'intérêt pratiqués et de la rentabilité des projets d'investissement. En d'autres termes : les entreprises n'obtiennent plus de crédits en dépit de leur solvabilité élevée parce que les banques manquent de liquidités. Ainsi, la croissance du crédit serait limitée du côté de l'offre. Il n'est pas question de cela en Suisse. Il n'est pas admissible non plus de reprocher aux banques, en vrac, de mettre trop peu de crédit à la disposition des PME.

#### **Autre thème : l'accord de Bâle II**

A ce jour, les nouvelles prescriptions de Bâle sur les fonds propres (Bâle II), qui font actuellement l'objet de débats publics, n'ont influencé les opérations de crédit que dans la mesure où ces discussions ont suscité dans les banques une prise de conscience accrue des bénéfices et des risques. Cela dit, il est possible que la tendance à la différenciation des conditions de crédit, déjà présente, se soit encore accentuée. Dans ce contexte, on oublie souvent que les banques sont tenues, depuis longtemps, de couvrir leurs prêts dans l'intérêt à la fois de la stabilité du système bancaire et de la sécurité des investissements des clients. Cependant, les crédits ne doivent plus être couverts systématiquement à un taux fixe, mais à un taux variant en fonction de la solvabilité de l'emprunteur.

Ceci n'est pas l'endroit pour exposer en détail le contenu de l'accord de Bâle II. Faciliter l'attribution des crédits jusqu'à un million de francs (crédit retail) et renoncer aux suppléments pour les crédits longue durée est important pour les PME<sup>1</sup>. D'une manière générale, il existe des raisons plausibles pour que l'accord de Bâle II n'ait qu'une influence mineure sur les affaires de crédit, grâce à l'adoption précoce par les banques suisses d'une tarification des crédits tenant compte du risque et à une couverture par des fonds propres grosso modo identique. Cela est notamment lié au fait que l'accord de Bâle II

<sup>1</sup> Le classement dans la catégorie « retail » implique que ces crédits sont couverts à hauteur de 6% au lieu de 8%.

n'augmente pas le coût des crédits en termes de fonds propres pour les banques puisque la couverture nécessaire n'est pas étendue. Cela suppose que la Commission fédérale des banques ne marque pas un auto-goal en durcissant les prescriptions de Bâle II pour y ajouter la touche suisse.

### **Les relations entre les banques et les emprunteurs**

Une communication ouverte et franche dans un climat de confiance est indispensable entre l'emprunteur et la banque. Heureusement, une nouvelle étude du seco, réalisée en collaboration avec les organisations économiques faitières, a établi que le climat était bon et que la collaboration fonctionnait bien<sup>2</sup>.

Les entreprises doivent se faire à l'idée que le rating devienne un outil de crédit incontournable. Il est constitué de tout un faisceau d'indicateurs indispensables sur les actifs, la situation financière et le bénéfice d'une entreprise. Ce système peut donner aux entreprises l'occasion de mettre en œuvre des réformes internes ou d'optimiser leur modèle commercial, de manière à obtenir de meilleures conditions de crédit. Cette évolution n'a rien de révolutionnaire, elle ne ferait qu'introduire des mesures solides visant à assurer et à améliorer les bénéfices et le capital propre. Obtenir un bon rating ne dépend pas de la taille de l'entreprise. Les éléments déterminants sont bien plutôt la qualité de la direction, la stratégie et la qualité de la gestion financière.

Les banques doivent encore mieux présenter les divers facteurs quantitatifs et qualitatifs qui jouent un rôle dans l'examen des crédits et se montrer plus claires dans leur communication. Cela signifie accorder une attention toute particulière à des facteurs variables comme la compétence en matière de gestion, le concept commercial, la politique d'information, le règlement de la succession, etc., car on reproche souvent aux banques de négliger ces aspects au profit des chiffres concernant le bénéfice et la liquidité. Il s'agira aussi d'informer sur Bâle II, dès que cet accord sera définitif. La transparence, l'ouverture et la confiance réciproque permettront de venir à bout des asymétries qui perdurent entre les entreprises et les banques en matière d'information.

### **Autres réformes en matière de financement : tendances et perspectives**

Le crédit bancaire restera à l'avenir aussi une source de financement importante pour les PME. Des changements structurels se profilent indépendamment de l'accord de Bâle II, qui, en matière de financement des entreprises, pourraient porter préjudice au crédit bancaire par rapport à d'autres modes de financement. Plusieurs formes de financement alternatif ont le vent en poupe comme :

- le leasing,
- l'affacturage,
- le financement mezzanine,
- les sociétés de participation de taille moyenne,
- la titrisation de créances.

Le leasing bénéficie d'une popularité croissante, car ce mode de financement renferme des avantages principalement pour le secteur des services qui traverse une phase d'expansion. N'apparaissant pas dans le bilan, il permet d'améliorer les chiffres du bilan et le visage public de l'entreprise. En outre, il laisse disponible des liquidités qui, dans d'autres circonstances, auraient dû être bloquées pour financer un objet. L'affacturage, c'est-à-dire la cession de créances à une société d'affacturage, peut constituer une source de financement alternative pour les PME. Le financement mezzanine est un mode hybride combinant des capitaux propres et des capitaux étrangers. L'élément déterminant est l'étendue des droits de contrôle et d'information cédés. Les sociétés de participation de taille moyenne, quant à elles, permettent d'accéder à des capitaux étrangers à long terme et à du capital-risque à des taux plus favorables que sur les marchés des capitaux. De nombreuses PME se cabrent encore devant de telles participations, car elles craignent de perdre des compétences de décision et de divulguer des données sensibles internes à l'entreprise. Pourtant, outre les fonds propres, les entreprises bénéficient de compétences de conseil supplémentaires et peuvent souvent accéder au réseau de l'investisseur. Dans ce contexte, il faut remarquer aussi que – malgré le recul des investissements sur le marché du capital-risque – une évaluation récente de la loi sur les sociétés de capital-risque est arrivée à la conclusion que le capital-risque disponible pour les projets solides est toujours suffisant.

La titrisation de créances a également sa place dans cette liste de modes de financement alternatifs. La titrisation correspond à la vente de créances, par une banque, à une société à but spécial qui finance cet achat

<sup>2</sup> Fasano, M. / Gfeller, Th. : Les défis du dialogue entre les banques et les PME. Enquête représentative du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) réalisée en collaboration avec les organisations faitières de l'économie suisse, 2003.

par l'émission de parts dits titres garantis par des actifs (asset-backed securities – ABS). Ainsi, les PME accèdent directement aux marchés des capitaux. L'accord de Bâle II constitue la première réglementation harmonisée relative aux ABS.

### **La dotation des PME en capital propre en tant qu'objectif de politique économique**

L'intérêt économique commande d'exploiter pleinement le potentiel d'innovation des PME. Des investissements favorisant la croissance dans le but de réaliser des innovations en matière de produits et de processus ou des créations d'entreprises ne devraient pas échouer à cause de problèmes de financement. Il y a certes unanimité sur la volonté de renforcer durablement et d'améliorer la constitution de capital propre des PME. Mais c'est à l'aide d'une double stratégie d'économie de marché qu'on y parviendra le mieux : par des efforts individuels et des incitations de politique économique, notamment par une politique fiscale favorisant la constitution de capital propre.

Il ressort de l'enquête menée par le seco en collaboration avec les organisations économiques suisses que la collaboration entre les banques et les entreprises pour le financement du crédit fonctionne bien. Mais elle est perfectible, surtout pour ce qui est de la diversité d'appréciation des informations nécessaires en vue d'un dialogue positif en matière de crédit. Il serait certainement souhaitable que les banques ne se contentent pas d'être des pourvoyeurs de crédit, mais qu'elles jouent également le rôle actif de promoteur de capital-risque et de capital propre pour les petites entreprises en pleine croissance et les moyennes entreprises qui marchent bien<sup>3</sup> Si, dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II, les PME s'occupent intensément, dans leur stratégie de financement à long terme, des futures exigences de rating externe ou interne, et envisagent également d'autres formes de financement comme le leasing, l'affacturage, le financement mezzanine, etc., leurs chances vont globalement s'améliorer. Si l'accord de Bâle II soutient un système financier plus stable, moins procyclique, plus favorable à la croissance et plus solide en temps de crise, alors il bénéficie à toute l'économie.

Les entreprises doivent faire leurs preuves elles-mêmes. Comme l'a affirmé de manière convaincante le conseil d'experts allemand, elles ne méritent pas a priori d'être promues par le simple fait qu'elles sont petites. Les entreprises (les PME n'y font pas exception) ne sont pas des animaux de zoo que l'on peut domestiquer. Tels les animaux sauvages, elles doivent pouvoir s'imposer dans la jungle. Il est vrai que par rapport aux entreprises existantes, les nouvelles sont confrontées à des coûts plus élevés, notamment des coûts de financement et d'information. Mais ces coûts plus élevés exercent une fonction importante : ils intensifient le processus de sélection et d'innovation dans la concurrence. Avec de bonnes conditions-cadre, des créateurs d'entreprises performants et novateurs devraient pouvoir surmonter ces obstacles et parvenir à s'imposer. Favoriser les entreprises d'Etat de manière sélective serait discriminatoire à l'endroit des autres nouveaux venus sur le marché et des entreprises établies.

Une politique étatique efficace qui veut rendre justice à l'importance économique des PME ne passe pas par des aides ponctuelles, ni par des programmes d'encouragement étatiques spécifiques. Ce qu'il faut bien plutôt, ce sont des conditions générales qui préviennent les distorsions de concurrence en faveur ou au détriment de formes d'entreprises particulières et qui offrent des possibilités de développement optimales à toutes les entreprises. Seule une politique économique axée sur la croissance et l'innovation permet d'améliorer les bénéfices et de renforcer la capacité financière des entreprises, et surtout des PME.

<sup>3</sup> **Remarque** : En comparaison avec certains pays d'Europe où les banques, fortes d'une part de marché entre 35% et 52%, comptent parmi les principaux promoteurs du marché du capital-risque (Allemagne, Espagne, Italie), les banques suisses détiennent une part relativement modeste dans le secteur du financement (Private Equity et Venture Capital Association).

**Bibliographie :**

Halter, Frank : Kreditvergabe und Bankenrating in der Schweiz, in : Zeitschrift für Klein und Mittelunternehmen (Internationales Gewerbearchiv), 2<sup>e</sup> cahier 2003, p. 95ss.

Jäger, Franz (éditeur) : Die volkswirtschaftliche Verantwortung der Banken, Coire/Zurich 1999

Fasano, M. / Gfeller, Th. : Les défis du dialogue entre les banques et les PME. Une enquête représentative du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) réalisée de concert avec des organisations faîtières de l'économie suisse, 2003

Marché du crédit en Suisse – gros plan sur les branches économiques et les PME, Economic Briefing N° 33, éd. Credit Suisse 2003

Les affaires de crédit en mutation. Les PME face aux enjeux du rating, du pricing et de Bâle II, éd. UBS 2003

Lohnheiss, H.: Die stille Revolution in der Finanzierung. Basel II: Eine Chance für die Unternehmen, in : Frankfurter Allgemeine Zeitung, 3 juin 2002

---

**Pour toute question complémentaire :**

rudolf.walser@economiesuisse.ch